AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO CA13 20 0113

1. OBJET DU PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 février 2013, le conseil d'arrondissement a adopté lors de la séance tenue le 4 février 2013 un second projet de résolution, portant le numéro CA13 20 0113 et ce, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (LAS-0041).*

L'objectif de cette résolution est d'autoriser l'usage cour municipale de la classe d'usages « communautaire institutionnel et administratif » (p1) pour le local situé au 7777, boulevard Newman, et ce, malgré les articles 3.5 et 4.4.1.1 du règlement de zonage 2098.

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée ainsi que des zones contiguës afin qu'une résolution qui les contient soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

Ainsi une demande relative à ces dispositions peut provenir de la zone concernée **C09-08** ainsi que des zones contiguës I12-18, C12-20, C12-64, C12-21, C12-22, C09-12, C11-01, H09-07 et H09-09.

Une telle demande vise à ce que ce projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée et des zones contiguës d'où provient une demande valide à l'égard de ce projet.

2. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement le numéro de la résolution qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- être reçue au bureau du secrétaire d'arrondissement, 55 avenue Dupras, au plus tard le 22 février 2013 à 12 h (midi) ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

3. PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau du secrétaire d'arrondissement, 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

4. ABSENCE DE DEMANDES

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

5. DESCRIPTION DES ZONES ET CONSULTATION DU PROJET

Le projet de résolution et l'illustration des zones concernées et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE,
ce 14 février 2013.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

TO INTERESTED PERSONS HAVING THE RIGHT TO SIGN AN APPLICATION FOR THE APPROVAL BY REFERENDUM

SECOND DRAFT RESOLUTION NUMBER CA13 20 0113

1. PURPOSE OF THE DRAFT AND APPROVAL BY REFERENDUM

Following the public consultation meeting held on February 4, 2013, the Council has adopted a second draft resolution bearing number CA13 20 0113 in conformity with the provisions of the *Bylaw concerning specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable (LAS-0041).*

The purpose of this particular project is to authorize the use of municipal court in the class uses "community institutional and administrative" for the premises located at 7777, boulevard Newman, and this, in spite of articles 3.5 and 4.4.1.1 of the Zoning Bylaw 2098.

This second draft contains provisions that could be the object of an application by interested persons in the zone concerned and contiguous zones such that a resolution that contains them be submitted for their approval in conformity with *The Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities.*

An application relative to these dispositions may originate from zone **C09-08** and from contiguous zones I12-18, C12-20, C12-64, C12-21, C12-22, C09-12, C11-01, H09-07 and H09-09;

Such an application intends that the resolution containing these provisions be submitted for the approval of those persons qualified to vote in the zone to which it applies and the contiguous zone from which a valid application is submitted, with regard to the provision.

2. CONDITIONS FOR A VALID APPLICATION

To be valid, an application must:

- indicate the provision being addressed, and the zone from which it is submitted and should the case arise indicate the zone from which the application is made;
- be received at the office of the Secrétaire d'arrondissement no later than February 22, 2013 at noon;
- be signed by at least 12 interested persons from the zone from which the application is submitted, or at least the majority of them if the number of interested persons in the zone does not exceed 21.

3. INTERESTED PERSONS

Information required to determine who are the interested persons having the right to sign an application and the manner in which a legal person may exercise the right to sign an application may be obtained at the office of the Secrétaire d'arrondissement, 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

4. ABSENCE OF APPLICATIONS

All provisions of the second draft that are not subject to any valid application can be included in a resolution that will not require approval by eligible voters.

5. DESCRIPTION OF THE ZONES AND CONSULTATION OF THE DRAFT

The draft resolution may be consulted at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE,
this February 14, 2013.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

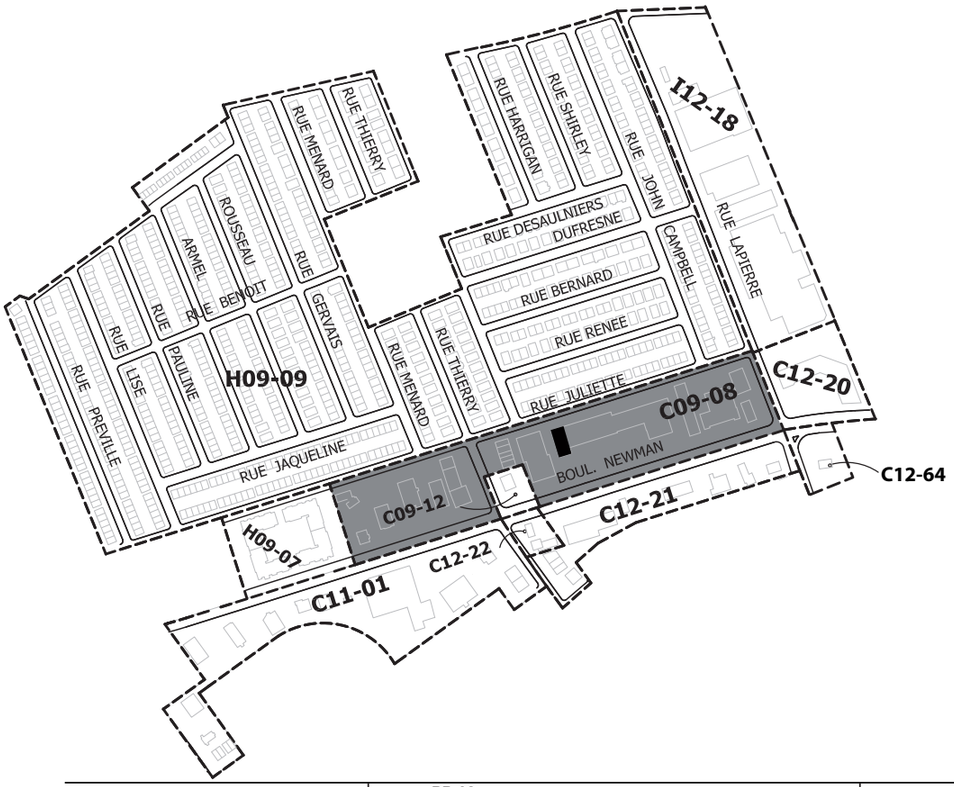

LaSalle Montréal
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

PP-08
Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

SITUATION PROPOSÉE

EMPLACEMENT CONCERNÉ (7777 BOULEVARD NEWMAN)

ZONE CONCERNÉE : C09-08

ZONES CONTIGUËS : C09-12, C12-64, C12-21, C12-22, C11-01, H09-07, C12-20, I12-18,H09-09

DÉCEMBRE 2012

490997